

La Forestière, le 6/11/2022

A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur, Mr Jean-Pierre Gadon,

A l'occasion de l'enquête publique du Parc de Champagne II à La Forestière,

Monsieur Le Commissaire Enquêteur,

J'ai 18 ans, je suis née à La Forestière où j'habite avec ma famille : mon papa y possède des bois, ma maman est viticultrice. J'aime ce village et la proximité avec la nature et la forêt, j'y ai un cadre de vie agréable que beaucoup envieraient. Je suis jeune et bien consciente qu'il faut trouver des alternatives aux énergies fossiles mais il y a des choses qui m'amènent à douter des évolutions écologiques en matière d'énergie que notre gouvernement veut mettre en place dans le cadre de la loi de la transition énergétique... Comment peut-on passer au « tout électrique » (voitures, chauffage...) avec des énergies, certes renouvelables, mais **intermittentes et aléatoires** ?

On nous demande de prendre conscience des maux que nous faisons à notre planète mais on nous oblige à lui en infliger de nouveaux, ici notamment avec des développements de parcs éoliens de façon anarchique : nos paysages sont défigurés, nos villages sont encerclés par des parcs éoliens ; les espèces protégées de l'avifaune sont mises en danger au lieu d'être protégées : du haut de mes 18 ans, je ne comprends pas ce saccage.

Je suis CONTRE LE PROJET DU PARC DE CHAMPAGNE II :

- La population n'a pas été correctement informée du projet, la permanence d'information mise en place par EDF Re pour informer les habitants s'est déroulée un jour en semaine, sur un créneau horaire court, en journée (ne permettant pas à toutes les personnes qui auraient souhaité venir de participer), en période de covid qui ne permettait pas à plus de 4 personnes de rentrer en même temps...
- Pas de consultation publique à part une pétition mise en place par l'association du village PSLF
- Des documents mis à disposition tardivement ce qui rend difficile la lecture et l'étude de la quantité de documents relatifs au projet
- Une invasion anarchique qui sature les paysages. 449 éoliennes en service, 184 autorisées et 317 en instruction pour notre département de la Marne... Pourquoi un tel acharnement ? Pourquoi notre département et pas d'autres ? Nous avons déjà participé à l'effort collectif en accueillant sur notre sol 6 éoliennes, pourquoi saturer nos paysages et encercler notre village ? Sachant que d'autres projets sont en cours dans des villages autour de nous (Nesle la Reposte, Escardes-Saint Bon)
- Si nous habitons à La Forestière, c'est que nous recherchons le calme de la campagne, non le bruit des rotors, les grincements et le bruit du vent dans les pales... Nous ne souhaitons pas vivre dans un environnement industriel imposé par des personnes à la recherche de gains financiers.
- L'impact des 5 éoliennes supplémentaires sera irréversible, il va augmenter les nuisances visuelles, sonores et autres...
- Les machines sont trop proches des habitations, l'éolienne F4 sera à 700m de certaines maisons, bien trop proches pour des machines qui mesureront 150m de haut !
- Les études acoustiques n'ont, à mon avis, pas été faites en respectant les vents dominants impactant notre village.

- Suite à l'avis passablement négatif rédigé par la MRAe, EDF Re n'a pas forcément répondu aux demandes faites, les réponses sont plutôt rédigées dans le sens qui arrange EDF Re. D'ailleurs, aucun suivi n'avait été réalisé de leur part suite à la mise en service du premier parc en 2013.
- Les éoliennes E1 et F1 seront situées à moins de 200m de la forêt de la Traconne en bout de pale. Cette forêt est classée ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) de type 2, des espèces rares y ont été identifiées, les éoliennes représentent un danger non négligeable pour l'avifaune et les chiroptères. Trois lignes d'éoliennes leur laisseront peu de chance de survie.
- Des espèces d'oiseaux ont déjà disparu ou ont vu leur population diminuer suite à l'installation du Parc des Portes de Champagne I.
- L'éolien ne bénéficie pas à notre emploi local ou national, ce sont principalement des sociétés extérieures qui les construisent, les machines ne sont pas produites en France non plus.
- La Forestière se situe en Zone d'exclusion éolien d'après la Charte éolienne Unesco de 2018. Le vignoble de Bethon se situe à 5 km du projet de Parc. Celui de Barbonne-Fayel est à 7 km. Une covisibilité avec le vignoble de Bethon sera inévitable et préjudiciable. La Champagne est inscrite au Patrimoine mondial de l'UNESCO, lui permettant d'obtenir la reconnaissance de la valeur universelle exceptionnelle du paysage culturel viticole champenois. La filière Champagne s'est engagée pour porter le projet d'inscription et par conséquent doit poursuivre ses efforts pour préserver ce bien. Il est important pour le tourisme et l'œnotourisme de poursuivre en ce sens et de ne pas dégrader plus nos paysages.

Je vous remercie de bien vouloir prendre en considération mes remarques et observations concernant ce projet.

Cordialement,

51120 La Forestière